



## Communiqué

**Ségolène ROYAL**  
**ministre de l'Écologie, du Développement**  
**durable et de l'Énergie**

**Emmanuel MACRON**  
**ministre de l'Économie, de l'Industrie**  
**et du Numérique**

*Paris, le mercredi 25 février 2015*

*Investissements d'Avenir :  
lancement de l'appel à projets thématique  
« Projets industriels d'avenir- Nouveaux usages  
et nouveaux procédés du textile »*

---



Mercredi 25 février 2015 : Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Emmanuel MACRON, ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Économie et du Numérique, Louis SCHWEITZER, commissaire général à l'Investissement et Nicolas DUFOURCQ, directeur général de Bpifrance, annoncent le lancement d'un nouvel appel à projets thématique du programme d'investissements d'avenir pour la compétitivité des entreprises : l'appel à projets « Nouveaux usages et nouveaux procédés du textile ».

Piloté par le Commissariat général à l'investissement, le programme d'investissements d'avenir permet en particulier à la France de renforcer la compétitivité de son industrie en innovant et en développant de nouveaux procédés, services et produits. L'action « Projets industriels d'avenir » (PIAVE) s'adresse en particulier aux projets qui s'inscrivent dans la démarche des 34 plans de la Nouvelle France industrielle. Elle permettra ainsi aux projets industriels les plus porteurs de perspectives d'activité et d'emploi pour les filières industrielles françaises, ainsi qu'aux projets qui œuvrent directement en faveur de la transition écologique et énergétique, de trouver un appui à leur développement.

Un de ces plans industriels concerne précisément les Textiles techniques et intelligents. Symbole de la première révolution industrielle, l'industrie textile résiliente se présente aujourd'hui comme un secteur porteur et à fort degré d'innovation.

---

D'une matière, le textile est devenu un matériau sophistiqué, fonctionnalisé et intelligent, intégré et utilisé, au-delà de l'habillement, dans de nombreux autres secteurs industriels (santé, transports, bâtiment, protection, agriculture, ...).

Les objectifs du plan, repris dans un appel à projets dédié, répondent aux mutations profondes et aux enjeux de la filière :

- Réussir la transition écologique en maîtrisant et diffusant l'usage de fibres textiles biosourcées et recyclables.
- Exploiter les opportunités offertes par les révolutions numériques et nanotechnologiques grâce aux textiles intelligents et innovants.
- Développer l'usine textile du futur, grâce aux nouvelles technologies d'ennoblissement et d'assemblage et à une utilisation optimale des outils digitaux.

L'appel à projets « Nouveaux usages et nouveaux procédés du textile » sera ouvert jusqu'au **30 juin 2015 à 12:00 heures**. Il soutiendra notamment les dépenses de R&D, ainsi qu'une partie des dépenses d'industrialisation engagées par les PME. L'État bénéficiera systématiquement d'un intéressement aux résultats des projets soutenus.

L'objectif global est la mobilisation d'un montant de 20M€ pour cette filière dans le cadre de cette action du programme d'investissements d'avenir (PIA).

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir :

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>

Compte Twitter : [@CGI\\_PIAvenir](https://twitter.com/CGI_PIAvenir)

Pour télécharger le cahier des charges et le dossier de candidature :

<http://www.bpifrance.fr/Vivez-Bpifrance/Agenda/Appel-a-projets-PIAVE-9657>

Pour toute information complémentaire, contacts :

**Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31**

**Service de presse de M. Emmanuel Macron: 01 53 18 45 13**

**Service de presse de M. Louis Schweitzer : 01 42 75 64 43**

**Service de presse Bpifrance – Nathalie Police : 01 41 79 95 26**



## Communiqué

Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable et de l'Énergie

Ministère de l'Agriculture,  
de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Ministère de l'Économie, de l'Industrie  
et du Numérique

Commissariat général à l'Investissement

*Paris, le mercredi 25 février 2015*



### *Investissements d'avenir*

#### *Lancement de l'appel à projets thématique*

#### *« Alimentation fonctionnelle et sur mesure »*

#### *dans le cadre de l'action « projets industriels d'avenir » (PIAVE)*

**Mercredi 25 février 2015 : Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Emmanuel MACRON, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Louis SCHWEITZER, commissaire général à l'Investissement et Nicolas DUFOURCQ, directeur général de Bpifrance, annoncent le lancement d'une nouvelle action du programme d'investissements d'avenir pour la compétitivité des entreprises du secteur de l'agroalimentaire : l'appel à projets thématique « Alimentation fonctionnelle et sur mesure ».**

Piloté par le Commissariat général à l'investissement, le programme d'investissements d'avenir permet en particulier à la France de renforcer la compétitivité de son industrie en innovant et en développant de nouveaux procédés, services et produits. L'action « Projets industriels d'avenir » (PIAVE) s'adresse en particulier aux projets qui s'inscrivent dans la démarche des 34 plans de la Nouvelle France industrielle. Elle permettra ainsi aux projets industriels les plus porteurs de perspectives d'activité et d'emploi pour les filières industrielles françaises, ainsi qu'aux projets qui œuvrent directement en faveur de la transition écologique et énergétique, de trouver un appui à leur développement.

L'appel à projet « Alimentation fonctionnelle et sur mesure » vise à soutenir la mise en œuvre de la feuille de route du plan industriel « Produits innovants pour une alimentation sûre, saine et durable », validée le 4 juin 2014 par les ministres en charge de l'agroalimentaire et de l'industrie et notamment le développement de projets ambitieux dans le champs de l'alimentation fonctionnelle et sur mesure (produits adaptés à des régimes alimentaires spécifiques, aliments riches en protéines, probiotiques, etc.).

Doté de 20 M€, ce dispositif permettra d'accompagner des projets de recherche et développement (R&D) et d'innovation nécessaires au développement de nouveaux produits, procédés et services à fort contenu innovant. Il vise également à soutenir les projets d'investissements matériels visant la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits alimentaires à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au **9 juin 2015**. Dans le respect de la réglementation communautaire en matière d'aides d'État, le Programme d'Investissements d'Avenir interviendra sous la forme de subventions et d'avances remboursables.

Pour en savoir plus :

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>

Compte Twitter : [@CGI\\_PIAvenir](https://twitter.com/CGI_PIAvenir)

Pour télécharger le cahier des charges et le dossier de candidature :

<http://www.bpifrance.fr/Vivez-Bpifrance/Agenda/Appel-a-projets-PIAVE-9657>

#### **Contacts presse :**

Cabinet de Ségolène ROYAL : 01 40 81 78 31

Cabinet de Stéphane Le Foll : 01 49 55 59 74

Cabinet d'Emmanuel MACRON : 01 53 18 45 13

Cabinet de Louis SCHWEITZER : 01 42 75 64 43

Bpifrance – Nathalie POLICE : 01 41 79 95 26



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL  
À L'INVESTISSEMENT

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE,  
DE L'ÉCONOMIE ET DU NUMÉRIQUE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*



*Investissements d'Avenir :*

*Action Projets Agricoles et Agroalimentaires d'Avenir (P3A)*

*Lancement du 3<sup>ème</sup> appel à projets dans les secteurs agricole et agroalimentaire :*

Piloté par le Commissariat général à l'Investissement (CGI), le Programme d'Investissements d'Avenir permet à la France d'accroître sa compétitivité en soutenant l'investissement et l'innovation des entreprises et en accélérant l'adaptation des secteurs d'activité aux mutations économiques et à la concurrence internationale. C'est un enjeu fort en particulier dans les secteurs agricoles et agroalimentaires, où la France se doit d'investir pour saisir les opportunités en termes de marchés tout en apportant des solutions d'avenir aux défis alimentaire, économique, environnemental et social. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de mobiliser une enveloppe dédiée de 120M€ au sein du 2<sup>nd</sup> programme d'Investissements d'avenir au travers d'une action spécifique « projets agricoles et agroalimentaires d'avenir » opérée par l'établissement public FranceAgriMer.

A la suite des deux appels à projets lancés à la fin du mois de janvier portant sur la « Reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe » et la « Modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraîcher et horticole » dotés respectivement de 20 M€ et 14 M€, un troisième appel à projets « **Innovation et compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires** » est lancé.

Cet appel à projets, doté d'une enveloppe de 45 M€, est ouvert à l'ensemble des filières du secteur agricole et agroalimentaire et s'inscrit dans le cadre des priorités identifiées dans les « stratégies 2025 de filières » et dans le plan industriel Agroalimentaire « Produits innovants pour une alimentation sûre saine et durable » de la Nouvelle France Industrielle. Il est ouvert à partir du 30 avril et est composé de 2 volets : un volet générique dénommé « **projets structurants des filières agricoles et agroalimentaires** » (PS2A) ayant pour objectif de favoriser le développement et la mise sur le marché d'innovations ou la réalisation d'investissements structurants pour la compétitivité des secteurs agricoles et agroalimentaires ; un volet simplifié, visant à stimuler le processus d'innovation dans ces filières, avec un accès facilité, dénommé « **initiatives innovantes dans l'agriculture et l'agroalimentaire** » (2I2A). **Les projets issus de ces deux volets devront être en cohérence avec le principe d'éco-conditionnalité voulu par le Premier ministre dans le cadre de la mise en œuvre du PIA2.**

Le volet générique « projets structurants des filières agricoles et agroalimentaires (PS2A) », vise à soutenir des projets présentant des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, procédés, services, organisations et technologies. Il est doté de 35 M€ et est ouvert jusqu'au 5 mai 2016 aux projets dont l'assiette minimale de dépenses éligibles est d'1 M€.

Le volet simplifié « Initiatives innovantes dans l'agriculture et l'agroalimentaire » (2I2A) vise à soutenir des projets à un stade précoce de leur développement. Doté de 10 M€ ce volet est ouvert jusqu'au 26 février 2016 aux projets dont l'assiette minimale de dépenses éligibles est de 200 000 €. A l'issue d'une instruction limitée à 6 semaines, une subvention de 200 000 € maximum peut être accordée aux projets sélectionnés. Ceux-ci peuvent bénéficier également d'un soutien à la valorisation de leurs résultats, par l'organisation d'une mise en relation avec des clients potentiels et la constitution possible de projets collaboratifs visant les étapes suivantes du développement et de l'industrialisation des travaux.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir :

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>

Compte Twitter : [@CGI\\_PIAvenir](https://twitter.com/CGI_PIAvenir)

Pour télécharger l'appel à projet et le dossier de candidature

<http://www.franceagrimer.fr>

Contacts presse :

Cabinet de Ségolène ROYAL :	01 40 81 78 31
Cabinet de Najat VALLAUD BELKACEM :	01 55 55 30 10
Cabinet de Stéphane LE FOLL :	01 49 55 81 99
Cabinet d'Emmanuel MACRON :	01 53 18 45 13
Cabinet de Louis SCHWEITZER :	01 42 75 64 43
FranceAgriMer :	01 73 30 22 54



## Communiqué de presse



### Économie circulaire

### Neuf nouveaux projets industriels d'économie circulaire soutenus par le Programme des Investissements d'Avenir

Le volet « Economie Circulaire » du Programme des Investissements d'Avenir a déjà permis de soutenir, depuis 2011, une douzaine de projets portant sur le recyclage des pneumatiques, des batteries li-ion, des plastiques composites, la méthanisation et la dépollution des sols.

A travers ce soutien, l'Etat accompagne les acteurs industriels dans la transition vers une économie circulaire, objectif inscrit dans le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte. Il s'agit de faire mieux avec moins : moins de ressources, moins de dépendance à la fluctuation des coûts de matières premières et des filières industrielles renforcées. Par ailleurs, ces nouvelles offres sont créatrices d'emplois, majoritairement industriels, portés par des PME<sup>1</sup>.

Montant total  
des 9 projets :  
**91,6 M€**

Aide totale PIA :  
**22,2 M€**

### Recyclage et valorisation, des filières industrielles stratégiques

L'économie française est toujours fortement dépendante de ressources importées. Le recyclage et la valorisation des déchets présentent à la fois des bénéfices économiques et environnementaux, sources de croissance verte et d'emplois non délocalisables :

- le recyclage des déchets est un moyen d'assurer l'approvisionnement de nos industries en matières premières –dont les métaux stratégiques– et diminue les prélèvements de matières premières vierges ;
- le recyclage favorise la réintégration des matières dans le cycle économique et réduit ainsi le volume mis en décharge ;
- l'utilisation des déchets résiduels comme source d'énergie permet de diminuer le recours aux ressources fossiles importées.

<sup>1</sup> Parmi les 15 entreprises soutenues dans le cadre de ces 9 projets, 11 sont des PME.

Le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de valorisation de 65 % des déchets à l'horizon 2025. Le plan industriel « recyclage et matériaux verts » de la nouvelle France industrielle a pour but de développer des solutions industrielles innovantes de recyclage des déchets. Ces neuf nouveaux projets de recyclage et de valorisation de déchets et d'écologie industrielle aujourd'hui soutenus par l'Etat, participeront à l'atteinte de ces objectifs, en testant et validant des solutions innovantes et économiquement porteuses.

Une dizaine d'autres projets sont actuellement en cours d'instruction ou de contractualisation. **Un nouvel appel à projets sur la thématique de l'économie circulaire sera publié d'ici l'été.**

## Zoom sur les 9 nouveaux projets

### MACHAON : recycler des plastiques souples

250 000 tonnes de déchets de plastiques souples (sacs plastiques, sacs des collectes sélectives, bâches, blisters, enveloppes de packs de boissons..) se trouvent aujourd'hui dans les ordures ménagères et les déchets d'activités économiques en France. Ces déchets sont actuellement enfouis ou incinérés dans leur très grande majorité.



Le projet MACHAON permettra le déploiement et l'amélioration d'un procédé de transformation de ces films plastiques. Les granulés de polyéthylène recyclé serviront notamment à la fabrication de sacs poubelle. L'usine, située en Champagne-Ardenne, aura la capacité de traiter 15 000 t/an de déchets. L'installation permettra de structurer à long terme une filière « recyclage de plastique souple ménager » et de créer une trentaine d'emplois.

### MACHAON

**Coordinateur** : Machaon

**Durée** : 3 ans

**Budget** : 4,9 M€ dont 2,3 M€ d'aide PIA

**Localisation** : Champagne-Ardenne

### HPI PVB

**Coordinateur** : Hainaut Plast Industry

**Durée** : 2 ans

**Budget** : 6,7 M€ dont 1,0 M€ d'aide PIA

**Localisation** : Nord-Pas-de-Calais

### HPI PVB : régénérer le PVB (Polyvinyl Butyral)

Le PVB est une matière plastique utilisée –entre autres– dans la conception des pare-brise automobiles, et dont le taux de recyclage est actuellement quasiment nul. Ainsi, chaque année, plusieurs dizaines de milliers de tonnes de PVB sont mises en décharge.

Le projet HPI PVB a pour objectif l'élaboration d'un procédé innovant de régénération de ce matériau dont les propriétés physiques intéressent un grand nombre d'acteurs de la plasturgie. En testant la compatibilité du PVB dans diverses applications, en complément ou en substitution à d'autres résines, le projet contribuera à développer une filière de reprise des déchets de PVB en améliorant le taux de recyclage des véhicules hors d'usage et en évitant l'enfouissement de la matière.

La matière recyclée pourra être incorporée dans une large gamme de produits où les propriétés du PVB apporteront un avantage technique significatif.



## MOTION : éco concevoir et recycler des outillages de verrerie

L'industrie française et celle des arts de la table en particulier souffrent de la crise économique et de la concurrence des pays hors Europe. Les outillages de verrerie représentent 5 à 15% du coût final des articles en verre. Ils contribuent fortement à la qualité des produits et représentent un levier de compétitivité non négligeable pour la filière.

Le projet MOTION propose d'appliquer des solutions d'éco-conception sur tout le cycle de vie des outillages de verrerie : utilisation de matières recyclées et réduction de la consommation de matériaux nobles en phase de fabrication ; optimisation de leur usage ; valorisation des outillages usagés. L'objectif est au final, de produire moins de déchets, de réduire les impacts environnementaux sur toute la vie des outils et de réduire d'environ 25% la part du coût de l'outillage dans le coût de revient d'un article.

### MOTION

**Coordinateur** : Arc International

**Durée** : 3 ans

**Budget** : 2,9 M€ dont 1,7 M€ d'aide PIA

**Localisation** : Nord-Pas-de-Calais

### ARKHOMETHA

**Coordinateur** : Arkolia Energies

**Durée** : 3 ans

**Budget** : 4,0 M€ dont 1,8 M€ d'aide PIA

**Localisation** : Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes

## ARKHOMETHA : valoriser les déchets organiques

La méthanisation est une voie privilégiée de traitement des déchets organiques. Le plan Energie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA) lancé en mars 2013 par le gouvernement tend à favoriser le développement d'une filière française intégrant l'activité agricole avec comme

objectif la conservation de l'azote. En effet, la méthanisation des substrats de ferme, des bio-déchets et des déchets de l'industrie agroalimentaire représente un fort potentiel de production d'énergie (biogaz) et de restitution de matière au sol, notamment de l'azote minéralisé.

Le projet ARKHOMETHA ambitionne le développement d'une filière de méthanisation reposant sur une innovation technologique en rupture avec les procédés conventionnels : la méthanisation par voie épaisse, qui repose sur l'injection modulée de biogaz dans le réacteur en fonction de la viscosité et la gestion compartimentée des milieux de fermentation. Le développement de cette innovation française, exportable et compétitive, permettra la création d'unités de méthanisation plus rentables et qui contribueront à la production d'énergie renouvelable tout en réduisant l'utilisation d'engrais de synthèse.

## DELION France : recycler des papiers complexes à recycler

Ce projet remet en activité le site industriel de Voreppe (Isère) et met en œuvre une première mondiale.

L'objectif est de recycler des papiers ayant subi des traitements spécifiques (glassine, REH) afin de résister à

l'humidité ou à des colles : affiches, étiquettes, dos d'autocollants. DELION France fabriquera à partir de ces déchets une pâte cellulosique marchande de haute qualité, en substitution à de la pâte vierge fabriquée à partir d'eucalyptus. Cette pâte sera revendue à des industriels du secteur de l'hygiène et de l'emballage mais également à des producteurs de papier. Les boues issues du processus de recyclage ainsi que les papiers collectés mais indésirables pour le traitement seront utilisés pour fabriquer notamment des panneaux d'isolation dans le bâtiment.

### DELION

**Coordinateur** : DELION France

**Durée** : 2 ans

**Budget** : 42,7 M€ dont 4,3 M€ d'aide PIA

**Localisation** : Rhône-Alpes

D'une capacité de production de 140 000 tonnes de pâte dans un premier temps, le site créera près de 70 emplois à court terme et 130 à moyen terme.

## SOLOVER

**Coordinateur** : SOLOVER  
**Durée** : 2 ans  
**Budget** : 7,1 M€ dont 2,5 M€ d'aide PIA  
**Localisation** : Rhône-Alpes

### SOLOVER : recycler le verre plat

En complément des lignes de tri du verre creux (bouteilles) dont elle dispose, l'entreprise SOLOVER construira sur son site de Saint-Romain-le-Puy une ligne innovante capable de trier le verre plat issu notamment des secteurs de l'automobile et du bâtiment pour en améliorer la valorisation sur les plans technique et économique. En particulier, ce projet permettra de fournir de la matière issue de déchets pour des débouchés à plus haute valeur ajoutée en obtenant un verre blanc d'excellente qualité, capable d'être incorporé comme matière première par l'industrie du verre plat, particulièrement exigeante. Pour atteindre le niveau de qualité escompté, des technologies de tri spécifiques seront développées et leur mise en œuvre particulièrement optimisée.

### UEX 2 : traiter et valoriser des batteries lithium de véhicules électriques et hybrides.

Le projet UEX2 permettra de diagnostiquer les batteries en entrée de procédé, de traiter ces batteries afin de valoriser les matières contenues tout en limitant les consommations d'énergie et les impacts sur l'environnement, afin de proposer un produit nouveau à valeur ajoutée sur le marché (batterie de seconde vie). Cette évolution du rôle du recycleur en producteur de batteries est rendue possible grâce à un partenariat complémentaire SNAM-CEA, à un haut niveau de qualité du procédé, et à une valorisation importante des matières premières issues de celui-ci. Le couplage pyrolyse-hydrométallurgie, unique au monde, s'appuiera sur deux sites de SNAM, pérennisant et renforçant les emplois tout en développant un gisement de ressources stratégiques.

## UEX 2

**Coordinateur** : SNAM (Société Nouvelle d'Affinage des Métaux)  
**Durée** : 4 ans  
**Budget** : 9 M€ dont 3 M€ d'aide PIA  
**Localisation** : Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes

## PRITE

**Coordinateur** : STC  
**Durée** : 3 ans  
**Budget** : 4,6 M€ dont 1,7 M€ d'aide PIA  
**Localisation** : Pays de la Loire

### PRITE : recyclage et valorisation de déchets caoutchouteux

STC recycle et réutilise des rebuts issus de plusieurs secteurs industriels français (2 300T pour 2014 de chutes de nitrile, de butyle, de latex, etc.) dans ses différents produits (ex. des matelas pour vaches, comme constituants du garnissage moelleux). Le projet PRITE présente plusieurs objectifs, tous conçus pour exploiter des gisements de déchets existant et les transformer en produits commercialisables :

- structurer la chaîne de valeur complète de la production de tapis pour vaches aujourd'hui importés, grâce à un procédé inédit de vulcanisation du caoutchouc (à partir de pneus usagés) et un partenariat couvrant la filière,
- développer un procédé de découpe par jet d'eau haute pression de caoutchouc armé et usagé (bandes de convoyages usagés),



- identifier la formulation adéquate et le procédé adapté à la pulvérisation de copolymères sur des surfaces élastomères recyclées à l'échelle industrielle,
- déployer une machine spéciale (avec découpe et couture en continu) pour la fabrication industrielle de sacs de lestage à ensilage contenant des poudrettes de caoutchoucs recyclés.

### **CYCLAPROVE : valoriser des déchets organiques par l'insecte**

Les producteurs de déchets organiques (biodéchets) ont actuellement le choix entre deux filières de valorisation : énergétique (méthanisation) ou organique (compostage).

CYCLAPROVE ambitionne d'ouvrir une troisième voie : la valorisation matière par l'insecte, recyclant les biodéchets en protéines, huiles et autres dérivés d'insectes.

A terme, c'est environ 13 000t/an de biodéchets qui seront valorisés dans chaque unité, produisant de nouvelles matières premières, sans peser sur l'occupation des sols. Les protéines et huiles répondront à une demande nationale pour l'alimentation animale en forte croissance, et viendront en substitution de produits importés ou non durables comme les farines de poisson. Le fractionnement des dérivés d'insectes permet d'obtenir de nombreux sous-produits à forte valeur ajoutée (comme la chitine) utiles au développement de la chimie verte (biocarburants, colles, chitosan, etc.). Enfin, les déjections d'insectes fixent l'azote résiduel dans un fertilisant organique directement utilisable pour l'agriculture biologique.



CYCLAPROVE contribue ainsi à la création d'une offre innovante de valorisation des biodéchets et au développement d'une véritable filière française de l'entomoculture industrielle.

#### **Service de presse ADEME**

**Tel :** 01 58 47 81 28 / **e-mail :** [Service de presse ADEME](mailto:Service.de.presse@ademe.fr)

 **Twitter :** [@ademe](https://twitter.com/ademe) et [@ecocitoyens](https://twitter.com/ecocitoyens)

 **Blog** <http://www.presse.ademe.fr/>

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** pour la  
**CRÉISSANCE VERTE**

#### **LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA) EN BREF**

Le Programme Investissements d'Avenir, c'est 47 milliards d'euros pour financer l'innovation en France, renforcer la productivité, la capacité d'innover et accroître la compétitivité des entreprises. Identifiés comme "prioritaires" par le Gouvernement, cinq axes stratégiques permettront à la France d'augmenter son potentiel de croissance : l'enseignement supérieur et la formation, le développement durable, la recherche, l'industrie et les PME et l'économie numérique. A travers ce programme, l'Etat s'adresse aux générations futures afin de leur permettre de défendre leurs chances et celles de la France dans le monde de demain. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) - [www.investissement-avenir.gouvernement.fr](http://www.investissement-avenir.gouvernement.fr)



## Communiqué

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ministère de Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Commissariat Général à l'Investissement

*Paris, le lundi 29 juin 2015*

### *L'innovation urbaine pour la transition écologique des territoires : Lancement de l'appel à projets « Ville de demain »*



**Ségolène Royal**, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, **Sylvia Pinel**, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, **Louis Schweitzer**, Commissaire Général à l'Investissement, et **Pierre-René Lemas**, directeur général du groupe Caisse des Dépôts lancent la seconde tranche de l'appel à projets « **Ville de demain** » (2015-2017).

Doté d'un budget de **668 millions d'euros**, géré par la Caisse des Dépôts au titre du Programme d'Investissements d'Avenir, le programme « Ville de demain » favorise l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville portée dans le cadre de la démarche **ÉcoCité**.

Grâce à « Ville de demain », l'État accompagne, depuis 2010, les projets urbains intégrés, exemplaires en termes d'excellence environnementale et d'innovation, portés par des acteurs publics ou privés, dans des métropoles ou des grandes agglomérations. L'objectif de cette démarche partenariale est de développer des villes attractives et résilientes qui préservent l'environnement, la cohésion sociale et la qualité de vie de ses habitants.

La **seconde tranche, dotée de 336 millions d'euros**, s'inscrit dans la continuité de la première en ouvrant l'appel à projets à de nouveaux territoires dans le cadre de l'affirmation des métropoles ainsi qu'aux start-up et entreprises innovantes dans les domaines de la ville durable.

L'appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales, aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), aux établissements publics de l'État ayant pour mission principale de favoriser l'aménagement ainsi qu'aux entreprises privées et groupement d'acteurs de la ville et de l'aménagement.

Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 25 septembre 2015.

### **À propos du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) piloté par le Commissariat Général à l'Investissement**

Doté de 47 milliards d'euros, dont plus de 33 milliards ont déjà été engagés, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) a été mis en place par l'État en 2010 afin de financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six axes stratégiques majeurs pour la France de demain ont ainsi été identifiés :

- l'enseignement supérieur et la formation ;
- la recherche et sa valorisation ;
- la modernisation industrielle ;
- le développement durable ;
- l'économie numérique ;
- la santé et les biotechnologies.

La gestion du PIA a été confiée à dix opérateurs, dont le groupe Caisse des Dépôts, qui gère ainsi 13,7 milliards d'euros déclinés en 36 conventions.

### **Appel à projets « Villes respirables en 5 ans »**

L'appel à projets « Villes respirables en 5 ans », lancé le 2 juin dernier, vise à faire émerger des « villes laboratoires » volontaires pour mettre en œuvre des mesures exemplaires pour la reconquête de la qualité de l'air afin de garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations. Ces territoires contribuent au déploiement local des dispositions du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte.

Les projets de « Villes respirables en 5 ans » sont portés par des territoires et des agglomérations prioritairement situés dans l'une des 36 zones couvertes par un plan de protection de l'atmosphère. Les porteurs de projets s'engagent à mettre en œuvre des mesures radicales dans le domaine de la mobilité mais également, au regard des enjeux locaux, dans le domaine résidentiel, industriel et agricole.

**Retrouvez le nouveau cahier des charges de l'appel à projets ainsi que toutes les informations relatives à la démarche Ecocité sur le site du ministère :**

<http://www.territoires.gouv.fr/les-ecocites>

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31

Service de presse de Mme Sylvia Pinel : 01 44 49 85 13

Service de presse groupe Caisse des Dépôts : 01 58 50 40 00

GR O U P E



Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable  
et de l'Énergie

Commissariat général  
à l'Investissement

Paris, le lundi 10 août 2015

## Communiqué de presse



### *Énergies renouvelables : 3 nouveaux appels à projets sur les énergies marines et fluviales et le stockage d'énergie*

---

**Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et Louis SCHWEITZER, commissaire général à l'investissement (CGI) lancent 3 nouveaux appels à projets opérés par l'ADEME dans le cadre du programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Ces 3 appels à projets soutiendront la réalisation de fermes pilotes éoliennes flottantes en mer, les innovations dans les différentes filières d'énergies marines et fluviales et les projets concernant le stockage et la conversion de l'énergie.**

La France dispose d'un important potentiel et d'un savoir-faire reconnu dans le domaine des énergies marines et fluviales. La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif de 40 % d'électricité d'origine renouvelable à l'horizon 2030. La production d'énergie renouvelable et décarbonnée est le premier outil de la lutte contre le dérèglement climatique. Ces appels à projets confortent le développement de filières industrielles d'avenir en France, porteuses d'innovation et créatrices d'emplois.

#### **Appel à projets « Fermes pilotes éoliennes flottantes »**

**Cet appel à projets a pour objectif d'accompagner la réalisation en mer de fermes pilotes d'éoliennes flottantes.**

Les projets attendus devront présenter les caractéristiques suivantes :

- être localisés sur l'une des quatre zones désignées par la ministre de l'Écologie après consultation par les préfets des parties prenantes, comme étant **les plus favorables** au développement de l'éolien flottant : elles se situent en Bretagne, et sur la Méditerranée,
- être **connectés au réseau public d'électricité**,

- comprendre **entre 3 et 6 éoliennes, de puissance unitaire de 5 MW minimum**, sauf à démontrer qu'une puissance unitaire moindre mais du même ordre de grandeur reste pertinente pour de futurs projets commerciaux,
- avoir une longévité d'au moins 2 ans, l'objectif de la démonstration étant d'obtenir un modèle technico-économique avec une durée d'exploitation de l'ordre de 15 à 20 ans.

► [L'appel à projets \*Fermes pilotes éoliennes flottantes\*](https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP_EolFlo2015-98) se **clôture le 4 avril 2016**.

[https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP\\_EolFlo2015-98](https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP_EolFlo2015-98)

### **Appel à projets « Énergies renouvelables en mer et fermes pilotes hydroliennes fluviales »**

Cet appel à projets comporte 3 volets :

- **volet 1 : la réalisation de démonstrateurs pour les technologies de l'hydrolien marin et de l'énergie houlomotrice,**
- **volet 2 : la réalisation de briques technologiques critiques pour le développement** de l'hydrolien marin, du houlomoteur et de l'éolien flottant,
- **volet 3 : la réalisation de fermes pilotes d'hydroliennes** avec des technologies fluviales ou estuariennes, **sur le territoire national.**

► [L'appel à projets \*Énergies renouvelables en mer et fermes pilotes hydroliennes fluviales\*](https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP_EMR2015-97) se **clôture le 20 mars 2017** avec 2 clôtures intermédiaires fixées au **25 janvier 2016 et 19 septembre 2016**.

[https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP\\_EMR2015-97](https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP_EMR2015-97)

En parallèle, un appel à projets Énergies Renouvelables, qui inclut un volet « éolien offshore » est toujours ouvert jusqu'au 2 octobre 2015 et est consultable sur le site de l'ADEME : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AMIENR2014-21>

### **Les énergies marines soutenues par le Programme des Investissements d'avenir**

Depuis 2009, l'État a soutenu, dans le cadre du PIA, **18 projets** d'énergies marines :

- **13 projets impliquant plus de 45 partenaires et entreprises** sur les filières de l'éolien flottant, de l'hydrolien et de l'énergie thermique des mers, pour un montant d'aide de 170 M€ représentant un montant total d'investissement de plus de 360 M€,
- **5 projets financés impliquant plus de 30 partenaires et entreprises** sur la filière éolien offshore posé.

Plus d'informations sur ces projets [ici](#).

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** pour la  
**CR**  **OISSANCE VERTE**

## Appel à projets « Stockage et conversion de l'énergie »

Le **stockage de l'énergie et la conversion de vecteurs énergétiques** sont l'un des leviers essentiels pour le développement des énergies renouvelables puisqu'ils permettent de gérer la fluctuation de la production et la stabilité du réseau.

Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir, 8 projets, couvrant la plupart des technologies de stockage ainsi que le Power-to-Gas, ont été financés depuis 2010.

Cet appel à projets comporte 2 volets :

- **Volet 1 : le stockage d'énergie**, qu'il concerne le stockage de chaleur (*pour des usages industriels, commerciaux ou urbains*) ou le stockage réversible de l'électricité (*dans des cycles charge-décharge électriques*). Les projets devront permettre d'améliorer les rendements, de minimiser les impacts environnementaux et surtout de réduire les délais et coûts de réalisation. L'appel à projets cible en particulier des projets dont le consortium intègre un acteur en capacité de valoriser pour son propre compte le système de stockage faisant l'objet de la démonstration.
- **Volet 2, la conversion de l'électricité renouvelable en d'autres vecteurs :**
  - soit par la production d'hydrogène et sa conversion en électricité pour des usages non-connectés (*applications d'électro-mobilité, embarquées ou de secours - la brique technologie « système pile à combustible type PEM » est particulièrement visée*),
  - soit par des procédés de valorisation du CO<sub>2</sub> : production d'hydrogène et réaction avec du CO<sub>2</sub> pour la synthèse de produits chimiques, matériaux inertes, produits à forte valeur ajoutée ou à valeur énergétique (*comme la méthanation*).

► [L'appel à projets Stockage et conversion de l'énergie](https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP_Stock2015-96) se **clôture le 18 avril 2017** avec 4 clôtures intermédiaires fixées au **1<sup>er</sup> décembre 2015, 19 avril 2016, 18 octobre 2016 et 18 avril 2017**.  
[https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP\\_Stock2015-96](https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP_Stock2015-96)

---

### LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA) EN BREF

Le Programme Investissements d'Avenir, c'est 47 milliards d'euros pour financer l'innovation en France, renforcer la productivité, la capacité d'innover et accroître la compétitivité des entreprises. Identifiés comme "prioritaires" par le Gouvernement, cinq axes stratégiques permettront à la France d'augmenter son potentiel de croissance : l'enseignement supérieur et la formation, le développement durable, la recherche, l'industrie et les PME et l'économie numérique. A travers ce programme, l'État s'adresse aux générations futures afin de leur permettre de défendre leurs chances et celles de la France dans le monde de demain.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) - [www.investissement-avenir.gouvernement.fr](http://www.investissement-avenir.gouvernement.fr)

---

### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Pour toute information complémentaire, contacts :

**Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31**  
**Commissariat général à l'investissement : 01 42 75 64 43**  
**ADEME : 01 58 47 81 28 ou [ademepresse@havasww.com](mailto:ademepresse@havasww.com)**

